Prix de la Société Chimique de Genève pour le meilleur travail de Maturité en chimie et/ou biochimie

But :

Le Prix de la Société Chimique de Genève (ci-après : le *Prix*) est décerné à l'étudiant(e) soumettant le meilleur travail de Maturité du canton de Genève dans le domaine de la chimie ou de la biochimie.
Le but du *Prix* est d'inciter les collégien(ne)s à entreprendre un travail de Maturité en sciences moléculaires et plus spécifiquement en chimie ou en biochimie.
Accessoirement, le *Prix* vise aussi à stimuler les étudiant(e)s dans leur cycle d'études secondaires, afin de les inciter à poursuivre leurs études en sciences moléculaires, tout en les encourageant à atteindre un niveau appréciable d'excellence scientifique.

Contexte :

La Société Chimique de Genève cherche à promouvoir les études de chimie et biochimie à l'Université de Genève.
Le *Prix* s'inscrit dans le contexte des autres prix qui existent déjà au niveau du Collège de Genève (par exemple le Prix Givaudan), ou comme les Prix Syngenta et Novartis qui récompensent les meilleurs étudiants de chimie et biochimie au niveau du Master.
Pour que le *Prix* de la Société Chimique de Genève ait un effet d'encouragement, il est proposé avant le début des études universitaires.
Le *Prix* concrétise d'autre part le souhait formulé par le comité de la Société Chimique de Genève de tisser des liens étroits entre chimistes et biochimistes d'une part et les établissements secondaires post-obligatoires genevois d'autre part.

Procédure de participation :

Afin de permettre une large diffusion de l'existence du *Prix*, les présentes conditions de participation au *Prix* sont adressées aux enseignants en sciences expérimentales et responsables de la filière scientifique dans tous les établissements scolaires de Genève, publics ou privés, qui imposent le travail de Maturité.
Pour être éligibles pour le *Prix*, les candidat(e)s doivent produire un travail de Maturité dont le thème principal implique la chimie et/ou la biochimie.
Le *Prix* s'adresse au Collège de Genève ou aux écoles privées de Genève délivrant la Maturité reconnue sur le plan fédéral et imposant un travail de maturité équivalent à celui du Collège de Genève.
Les candidat(e)s, après accord avec leur tuteur (enseignant responsable de la supervision du travail de Maturité), formulent la demande de participation au *Prix* auprès de la Société Chimique de Genève et lui soumettent une copie écrite de leur travail de Maturité, ainsi que les éventuelles annexes (fichier informatique de présentation orale, affiche scientifique, réalisation pratique).
Les tuteurs peuvent refuser la participation d'un(e) collégien(ne) au *Prix* lorsque le thème de leur travail de Maturité n'est pas suffisamment focalisé sur les sciences moléculaires (chimie et/ou biochimie).

Critères de sélection :

Chaque année scolaire, les travaux de Maturité éligibles pour le *Prix* sont soumis au jury du *Prix* pour évaluation.
Le délai pour la soumission des travaux de maturité est fixé au 15 février et le jury du *Prix* étudie les dossiers soumis entre le 15 février et le 30 avril pour désigner le (la) lauréat(e) du *Prix*.
Le jury du *Prix* peut librement contacter les tuteurs ou les jurés externes des travaux de Maturité, pour obtenir d'éventuels renseignements supplémentaires sur les dossiers soumis à son appréciation.

Le *Prix* est attribué en fonction de critères neutres et critiques sur l'excellence scientifique et la qualité rédactionnelle des dossiers soumis à l'appréciation du jury.
Le jury du *Prix* se réserve le droit de ne pas distribuer le *Prix* si la qualité des travaux soumis n'est pas jugée satisfaisante.

Composition du jury du *Prix* :

Le jury du *Prix* est composé de 6 membres:

- 2 membres du comité de la Société Chimique de Genève
- 1 membre de l'enseignement secondaire post-obligatoire public genevois (Collège de Genève), non membre du comité de la Société Chimique de Genève
- 1 membre de l'enseignement secondaire post-obligatoire privé genevois (établissement délivrant la Maturité fédérale et imposant le travail de Maturité), non membre du comité de la Société Chimique de Genève
- 1 membre de la Section de chimie de l'Université de Genève, non membre du comité de la Société Chimique de Genève
- 1 membre de l'industrie chimique genevoise, non membre du comité de la Société Chimique de Genève

Le *Prix* :

Le *Prix* consiste en une somme de CHF 500.- et un diplôme commémoratif établi par la Société Chimique de Genève et signé par son Président.
Le *Prix* est décerné par le Président de la Société Chimique de Genève lors de la cérémonie de remise des Maturités organisée en fin d'année scolaire (juin-juillet) dans l'établissement scolaire dans lequel le (la) lauréat(e) est immatriculé(e).
Les critères de sélection du dossier lauréat (excellence scientifique, qualité rédactionnelle, etc) sont mentionnés lors de l'attribution du *Prix*.

Modalités du *Prix* :

Le *Prix* est attribué chaque année, sauf si le jury du *Prix* juge que la qualité des travaux soumis n'est pas satisfaisante.
La Société Chimique de Genève prévoit d'octroyer le *Prix* pendant 10 ans à partir de l'année scolaire 2005-2006. A l'issue de cette période, un bilan sera établi et le comité de la Société Chimique de Genève votera pour une prolongation éventuelle du *Prix* pour une nouvelle période de 10 ans.
En raison de la durée de l'attribution du *Prix*, celui-ci est officiellement reconnu et mentionné comme tel dans tous les établissements du Collège de Genève.